

**AUTORITE DU BASSIN DE LA VOLTA**

**VOLTA BASIN AUTHORITY**



---

**Bénin – Burkina Faso – Côte d'Ivoire – Ghana – Mali - Togo**

# 6<sup>ème</sup> Réunion du Comité des Experts de l'ABV 6<sup>Th</sup> Meeting of VBA Experts Committee

Ouagadougou, 09 -11 Mai 2012

## COMMUNIQUE FINAL

La 6<sup>ème</sup> réunion du Comité des Experts de l'ABV s'est tenue du 09 au 11 mai 2012 à Ouagadougou, BURKINA FASO, dans la salle de conférence de Joly Hôtel Ouaga 2000.

Ont pris part à la réunion:

- Dix (10) Membres du Comité des Experts (le Bénin absent) ;
- Les représentants des partenaires Techniques et Financiers notamment ceux représentant la France, l'AFD, le Réseau International des Organismes de Bassin (RIOB), l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN), l'OIEau, DANIDA, l'UEMOA, le GWP-AO, l'UICN, Green Cross, le CPWF,
- Les représentants de la Direction Exécutive de l'ABV.

Cette 6<sup>ème</sup> réunion s'inscrit dans le cadre de la consolidation de l'opérationnalité des organes permanents et du programme d'activités 2012 du projet Facilité Eau de l'UE «développement des capacités de l'ABV pour la mise en œuvre des actions prioritaires de son Plan Stratégique 2010-2014».

A l'issue des travaux, le Comité des Experts, a formulé les recommandations suivantes :

### Aux Ministres en charge des Ressources en eau des Etats Membres

- D'accélérer le processus d'organisation du sommet des Chefs d'Etat en vue de l'abrogation des mesures transitoires ;
- De préparer un projet de décision relatif à l'élaboration du plan directeur du Bassin, lequel pourra être soumis au sommet des Chefs d'Etat;
- De prendre les dispositions nécessaires pour que la résolution d'Abidjan relative au paiement des contributions soit exécutée.

# AUTORITE DU BASSIN DE LA VOLTA

## VOLTA BASIN AUTHORITY



---

**Bénin – Burkina Faso – Côte d'Ivoire – Ghana – Mali - Togo**

### Aux Points Focaux Nationaux

- De transmettre systématiquement à la Direction Exécutive les informations et dossiers d'études des plans directeurs ou équivalent (SDAGE) sur les portions nationales du bassin, au fur et à mesure de leur élaboration et d'une façon générale toutes les données relatives à l'eau;
- De formaliser ou initier la mise en place de la structure focale nationale en définissant ses attributions et sa composition conformément à l'article 10 des statuts de l'ABV

### Aux Membres du Comité des Experts

- De s'approprier le processus d'élaboration du plan directeur du bassin
- D'assurer la sensibilisation de toutes les parties prenantes à l'élaboration du plan directeur ;

### A la Direction Exécutive de l'ABV

- D'engager le processus de formalisation du Comité des Experts, y compris la formulation d'un règlement intérieur ;
- De transmettre les lignes directrices du plan directeur du bassin aux membres du forum des parties prenantes pour avis et aux membres du Comité des Experts pour sensibilisation dans les Etats membres ;
- D'intégrer le système d'évaluation des performances des organismes de bassins transfrontaliers validé par le RAOB comme un des outils de rapportage à destination des organes de l'ABV (Comité des Experts, Forum des parties prenantes, Groupes consultatif des PTF, Conseil des Ministres) ;
- Promouvoir ce système d'évaluation de la mise en œuvre de la GIRE dans les bassins au niveau des pays

**Ouagadougou, le 11 Mai 2012**

**Le Comité des Experts**